

Coordonnées :

INTITULE :

NOM DE LA PERSONNE DE CONTACT :

ADRESSE :

TÉL./GSM :

E-MAIL :

SITE INTERNET :

DESCRIPTION DE VOTRE ACTIVITÉ (MAX 250 CAR.):

Facturation :

NOM DE LA SOCIETE :

ADRESSE DE FACTURATION :

NUMÉRO DE TVA :

Réservation - prix des emplacements

• 2m X 2m soit 4 m ² (surface nue)	300 € htva
• 3m X 2m soit 6 m ² (surface nue)	435 € htva
• 4m X 2m soit 8 m ² (surface nue)	565 € htva
• 5m X 2m soit 10 m ² (surface nue)	700 € htva
• 6m X 2m soit 12 m ² (surface nue)	830 € htva
Forfait d'électricité.	25 € htva
Supplément coin.....	50 € htva
Location de table(s) et chaises : lot de 1 table et deux chaises.....	10 € htva

Je désire le même emplacement que l'an passé.....

Je désire un emplacement de m² pour un montant de

Forfait électricité obligatoire.....25€

Supplément coin.....

Lot(s) de 1 table et deux chaises.....

Invitations X 3 euros

Montant total htva

TVA (21 %)

Montant total TVAC

Ce montant est à verser **avant le 31 août** sur le compte BE 50 3601 1627 5118 de ARPEGE MEDIA SPRL (BIC BBRUBEBB) avec la mention SALON ÊTRE PLUS. Une facture acquittée vous sera envoyée dès la réception du montant

SIGNATURE :

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 30 juin 2018 :

info@etrepplus.be • Fax : 081 43 24 89 • AGENDA PLUS, rue de la Terre Franche, 31 - 5310 Longchamps



LE RENDEZ-VOUS DU BIEN-ÊTRE

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AU SALON

RÈGLEMENT : SECTION 1 – INFORMATION POUR LES EXPOSANTS

LIEU

Ferme de Bilande
3000 Wavre
www.bilande.be

OUVERTURE AU PUBLIC

Vendredi 5 octobre 2018 de 14h00 à 21h00
Samedi 6 et dimanche 7 octobre 2018 : 11h00 à 19h00
Nous demandons à chaque exposant d'être présent et complètement installé au minimum 30 min avant l'ouverture au public du salon.

MONTAGE POUR EXPOSANTS

Vendredi 5 octobre de 8h à 13h30
Aucun matériel ne peut être envoyé ou stocké avant cette date sur le site.

DÉMONTAGE

Dimanche 7 octobre 2018 entre 19H00 et 24H00
Pas de montage ou de démontage pendant le salon ou avant la fermeture officielle du salon. Nous insistons sur le fait que votre stand devra être remis dans l'état de propreté dans lequel vous l'avez trouvé, vos poubelles et déchets évacués par vos soins. Des cartons ou des sacs poubelles bio dégradables vous seront fournis à cet usage.

RÈGLEMENT : SECTION 2 – INFORMATION GÉNÉRALE

EMPLACEMENTS

Le salon a lieu à la ferme de Bilande, à l'intérieur et dans un chapiteau extérieur. Nous nous réservons le droit d'attribuer les emplacements à chaque exposant. L'emplacement, qui vous aura été attribué, vous sera communiqué à votre arrivée. Ce salon se déroule dans un cadre enchanteur que nous vous demandons de respecter.

Merci de suivre les consignes suivantes :

- Soignez la décoration de votre stand
- Utilisez des matériaux naturels plutôt que du plastique.
- Votre stand doit toujours être occupé par un responsable de votre société, nous n'acceptons pas de stand inoccupé pendant le salon.
- Veuillez n'introduire sur le salon aucun produit toxique ou explosif ou d'une dangerosité similaire.

BADGES

Un badge sera donné pour chaque 2m² loués, lors du montage du salon. Ceux-ci donnent accès au salon et au parking exposant. Ces badges sont interchangeables. Il est possible de les laisser à l'accueil pour les personnes qui viennent vous remplacer sur le stand au cours du salon.

INSCRIPTION

Nous vous rappelons que seul le paiement de votre stand avant le 31 août 2018 confirmera votre inscription et vous permettra de vous installer.

PARKING

Un parking « Exposants » sera mis à votre disposition et indiqué lors de votre arrivée. Nous vous demandons de l'utiliser et de ne pas vous parquer n'importe où.

BANCONTACT

Pour les exposants qui le souhaitent, un service de paiement par Bancontact sera disponible à l'entrée du salon. Pour l'utilisation de ce service, nous demandons une participation de 1 euros par transaction.

Les exposants ayant utilisé ce système recevront dans les 8 jours ouvrables après le dernier jour du salon la somme totale des transactions (moins les frais par transaction).

INVITATIONS

Si vous souhaitez recevoir des invitations au salon « ETRE Plus », vous pouvez les acheter au prix de 3 euros htva. Elles vous seront facturées avec le stand. Par ailleurs, nous vous offrons une invitation gratuite par 2 m² réservés.

NETTOYAGE

Nous insistons sur le fait que votre emplacement devra rester propre et net durant toute la durée du salon. Nous vous demandons dès lors de gérer vous-même vos papiers/cartons/poubelles que vous devrez remporter à l'issue du salon.

ASSURANCE

Il incombe aux exposants d'assurer eux-mêmes le matériel et la marchandise qu'ils exposent. En aucun cas les organisateurs ne seront tenus responsables des dommages et vols survenus durant les préparatifs et la durée du salon. De même, les exposants sont tenus d'assurer leur responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

SECURITE

L'accès au salon sera fermé le soir. Il n'y aura donc aucun accès après les heures d'ouverture, sauf autorisation préalable.

LITIGE

En cas de litige, les juridictions du siège social de ARPEGE MEDIA sont seules compétentes pour connaître de tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent document.

DISPOSITIONS SPECIALES

Les organisateurs gardent en tout temps le droit, en cas de circonstances imprévues (cas de force majeure dans le sens le plus large du mot tels que incendies, catastrophes naturelles, perturbations ou pénuries dans l'approvisionnement de l'énergie, tempêtes, insuffisance d'intérêt du public etc.) de changer les heures d'ouverture et/ou de ne pas autoriser l'accès au salon entièrement ou partiellement, sans que les participants, indépendamment de l'emplacement qui leur aurait été attribué, puissent faire valoir des droits envers les organisateurs ou réclamer des dédommagements quels qu'ils soient pour dégâts sous quelques forme ou de n'importe quelle cause qu'ils puissent provenir.

Si des événements politiques ou économiques imprévus ou des cas de force majeure s'opposaient à la tenue de la manifestation, ou entravaient la réalisation ou encore exigeaient d'en modifier les dates, les exposants ne pourraient prétendre à aucune indemnité ni au remboursement des sommes qu'ils auraient versées. En cas d'annulation pure et simple de la manifestation, les sommes disponibles après paiement des dépenses engagées seront réparties entre les exposants au prorata de leurs versements, sans que des recours soient possibles à l'encontre des organisateurs.